

# Protection de l'enfance : vers le conseil d'État ?

Le recours de l'Arpeje, association de protection de l'enfance, a été rejeté, hier. Le Département voit donc son fameux appel à projets légitimé. Mais la bataille (judiciaire) ne semble pas terminée.

« On a perdu la bataille mais on n'a pas perdu la guerre. » Yves Spiesser n'hésite pas à citer De Gaulle au moment de commenter les malheurs judiciaires que traverse l'association qu'il préside, Arpeje 49. Forte de 150 salariés et de près de deux siècles d'existence au service de la protection de l'enfance, elle est en première ligne pour contester l'appel à projets du conseil départemental, pour lequel elle n'a pas été retenue.

Cette initiative, qui a fait couler beaucoup d'encre et mobilisé beaucoup de professionnels depuis des mois, vise à réorganiser de fond en comble les services dédiés à cette mission. Mais le juge des référés du tribunal administratif de Nantes a estimé qu'en l'état de l'instruction, « aucun des moyens invoqués n'est de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité des décisions attaquées [...] les conclusions aux fins de suspension de l'exécution desdites décisions sont rejetées ». Le recours d'Arpeje n'a donc pas été retenu.

## Gillet satisfait

Une décision synonyme de « grande satisfaction », pour Christian Gillet. Le président du Département estime que « la démarche entreprise par le Département pour la nécessaire refonte de l'offre d'accueil et d'accompagnement des enfants confiés en Maine-et-Loire est validée. Elle va donc pouvoir continuer à se déployer, en lien avec toutes les associations qui sont déjà au travail ».

Certes, l'affaire n'a pas encore été jugée sur le fond. Car le juge des référés ne se prononce que sur le caractère urgent, ou pas, d'une situation. Mais le temps joue clairement en faveur du Département.

Le tribunal administratif va bien étudier la légalité administrative de l'appel à projets, mais « ça peut prendre dix-huit mois, voire deux ans », regrette Yves Spiesser, qui ne cache



L'appel à projets du département, qui implique une importante réorganisation de la protection de l'enfance, inquiète les professionnels depuis plusieurs mois. Ici, une manifestation, le 22 mai, à Angers. En haut, à droite, Yves Spiesser, président de l'Arpeje ; en bas, Christian Gillet, président du conseil départemental.

pas sa déception. « Certains éléments importants n'ont pas été retenus et on continue à penser que le détournement de procédure est avéré. Pour une redistribution de cette ampleur, le Département aurait dû passer par un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), pas par un appel à projets. »

Pressée, l'Arpeje envisage donc « de saisir directement le conseil

d'État ». La juridiction suprême de l'ordre administratif peut être saisie pour des requêtes « en excès de pouvoir » contre des autorités administratives. Le conseil d'administration d'Arpeje doit décider, « sous quelques jours » de suivre ou non cette nouvelle voie, qui a un coût. « Pour nous, il y a urgence. Nous sommes dans le couloir de la mort : quand le président du conseil départemental l'aura décidé, nous n'aurons plus



# 6 mois pour détention d'arme et de drogue

Une perquisition à son domicile avait mis au jour un chargeur de pistolet et de l'héroïne. Cet Angevin nie être un dealer.

Mercredi 12 juillet, une perquisition se déroule au domicile de cet Angevin de 43 ans. Les enquêteurs mettent la main sur un chargeur de pistolet 7,65 mm et 7 gr d'héroïne.

Des éléments qui questionnent mais que justifie le prévenu. L'arme, « j'ai toujours cru que c'était un pistolet de paintball ». La drogue conservée dans une petite boîte, « trouvée dans la rue dans le quartier de Monplaisir. J'en prends quand je ne supporte plus les douleurs dans le dos, causées par une hernie discale ».

Les recherches vont être poussées plus loin. Avec l'exploitation des deux téléphones portables du mis en cause. En ressortent le nom de trois contacts réguliers, et des SMS plus ou moins explicites « tu peux me dépanner d'un scud ».

Les auditions de ces trois connaissances font état d'un commerce régulier de stupéfiants, des consommateurs de cannabis et de cocaïne. Des propos accablants. « ils ont été manipulés par la police. On a du leur dire que je les avais balancé. Ce sont des toxicomanes ».

« Enfin, ce n'est pas neutre de nommer l'un de vos contacts 'flingue'. Ça fait beaucoup de has-sard ! », l'interroge la présidente du tribunal, Astrid Lahl, qui s'appuie sur un casier judiciaire « qui entre en résonance avec la procédure pour des faits de stupéfiants et de port d'arme ».

Ce père de quatre enfants « est très difficile à cerner. Avec deux domiciles sans établir clairement où il réside », résume le Ministère public.

La procureur Marie Anthouard requiert une peine d'un an de prison, avec le maintien en détention. Pour la défense, M<sup>e</sup> Belin conteste un certain nombre d'infractions : « On a un élément d'arme. On n'est pas en présence de l'arme entière et, qui plus est, dépourvue de munitions. Par ailleurs, pour un trafiquant, il n'y a aucune trace à son domicile de cannabis, ni de cocaïne. »

Le tribunal retient les chefs d'accusation, et prononce une peine de six mois de prison, « et, tenant compte de son état de santé, ne délivre pas de mandat de dépôt ».

# L'vresse au volant le mène en prison

Interpellé avec 2,6 gr d'alcool dans le sang, ce conducteur multiplie les infractions en récidive.

Il est 11 h ce vendredi 14 juillet à Sainte Gemmes d'Andigné. Un automobiliste est contrôlé avec une alcoolémie élevée (2,6 gr d'alcool), sans permis de conduire annulé en 2014, à bord d'un véhicule non assuré.

« Les gendarmes ont dû faire usage de leur sifflet pour vous arrêter », précise la présidente du tribunal, Astrid Lahl. La musique était un peu forte, admet cet homme de 58 ans, en proie à des problèmes d'alcool. Face à la perte de son épouse, aux difficultés relationnelles avec ses enfants, il trouve réconfort avec des doses-maison, un verre de

rosé pour arrêter les tremblements. « Je sais que j'ai fait des bêtises », concède-t-il devant le tribunal d'Angers.

Une « bêtise » qui conduit le Ministère public à requérir une peine de huit mois de prison, dont quatre de sursis avec mise à l'épreuve durant deux ans, et obligation de soins et de travail, ainsi qu'une contravention de 80 €, et la confiscation du véhicule.

Après délibéré, une peine de huit mois de prison ferme assortis d'un sursis de cinq mois et mise à l'épreuve, a été prononcée par le tribunal qui a ordonné le maintien en détention.

# Histoire de vie et patrimoine : l'Insee va enquêter

Page 5

# Vol : il déjouait les portiques de sécurité avec son téléphone

Page 5

# Incendies

Trois feux de chaume se sont déclarés pendant les moissons, hier. Le premier a eu lieu à Saint-Jean-de-Linières, vers 14 h 45. Trois hectares de champ sont partis en fumée. Un poids lourd qui transportait des bottes de paille a lui aussi pris feu. Un peu après 17 h, c'est une moissonneuse qui a brûlé à Seiches-sur-le-Loir. Cinquante minutes plus tard, une autre moissonneuse s'est enflammée à Vernouil-le-Fourrier cette fois-ci. Les flammes se sont propagées à un hectare de chaume, avant d'atteindre la végétation alentour.

## Une réunion, une manifestation, un spectacle à annoncer ?

Pour paraître dans Ouest-France et sur les sites maverse.com et ouest-france.fr saisissez votre info sur [Infolocale.fr](http://Infolocale.fr)

# Le Maine-et-Loire en bref

## Sénatoriales : Isabelle Leroy investie par l'UDI

On savait qu'Isabelle Leroy se préparait pour les sénatoriales. Ce sera donc aux couleurs de l'UDI. Investie, la conseillère régionale, et élue à Cholet, réfléchit encore à la liste qu'elle va présenter. « Une liste de territoire avec des valeurs, une couleur et une éthique politique communes. »

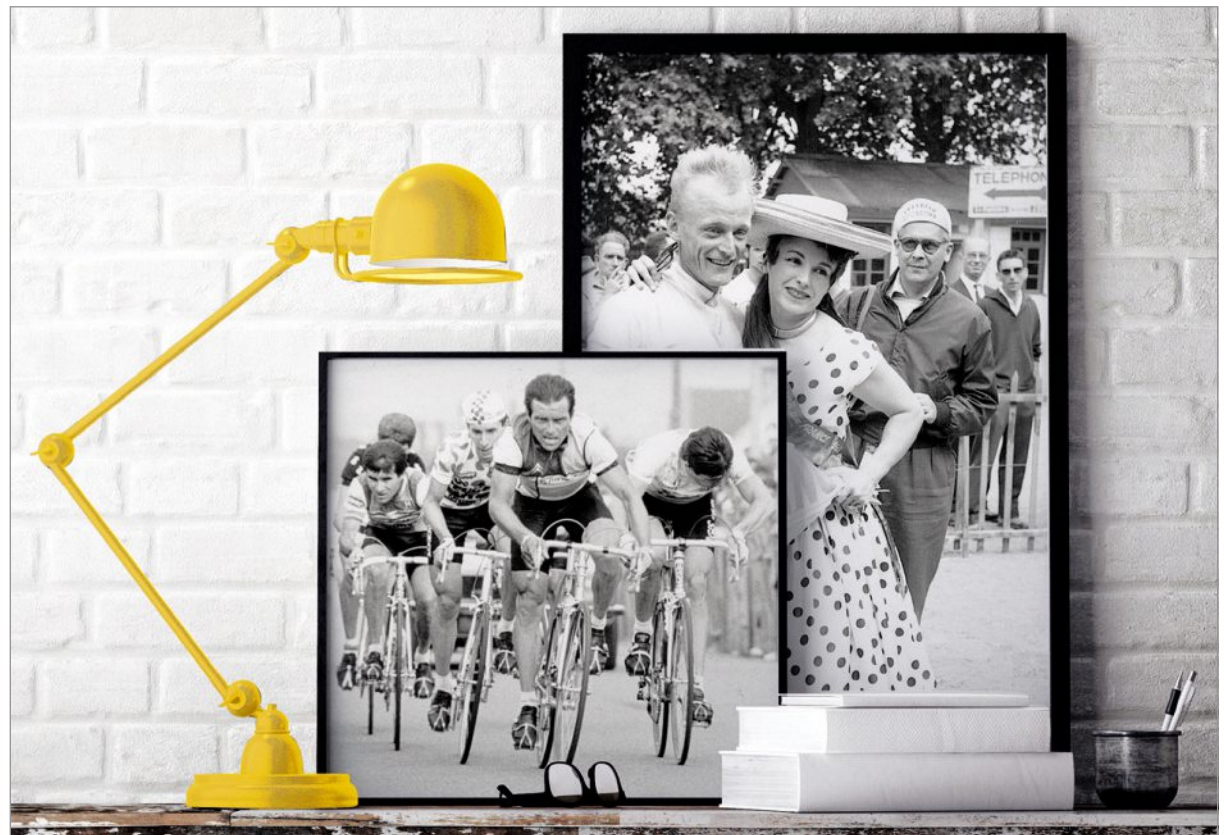
Jean-Pierre Chavassieux, maire de Maulévrier (centre-droit), s'était positionné en fin de semaine dernière, citant Gilles Leroy (UDI) : « Nous choisissons [...] qui de nous deux conduira cette liste sans étiquette. » Catherine Laroche constitue elle-même sa propre liste et devrait être investie par Les Républicains.

Isabelle Leroy devra convaincre pour éviter une dispersion des voix. « J'en appelle au consensus », répond la candidate. Un message fort a été passé aux dernières élections. Nous devons être une instance de contre-pouvoir pour vérifier la pertinence des mesures prises par le gouvernement. Il y a de la défense de nos territoires. »

## Les cotes de la Loire et de la Maine

La Loire lundi 17 juillet, entre parenthèses cotes prévues les mardi 18 et mercredi 19 juillet : Saumur - 0,55 m, (- 0,58 m, - 0,60 m) ; Les Ponts-de-Cé - 0,41 m, (- 0,40 m, - 0,40 m) ; Montjean - 1,69 m, (- 1,71 m, - 1,70 m) ; Ancenis - 2,84 m, (- 2,83 m, - 2,90 m).

La Maine au pont de la Basse-Chaine, à Angers, lundi à 8 h : 0,19 m.



EXCLUSIVITÉ !

# Le Tour dans l'Ouest

Nos photos d'archives dans votre salon.

- Éditions limitées à 300 exemplaires
- Tirages de collection en qualité musée
- Garantie satisfait ou remboursé

Rendez-vous maintenant sur [ouest-france.fr](http://ouest-france.fr)  
Tél. : 05 24 07 80 41



## Grand jeu Bioparc

DOUÉ-LA-FONTAINE (49)

Chaque dimanche, dans Dimanche Ouest-France, la rédaction vous propose de découvrir un animal du zoo. A vous de trouver son nom et d'aller tenter votre chance sur [ouest-france.fr/angers](http://ouest-france.fr/angers). La réponse est donnée le dimanche suivant.

Chaque semaine, un ZOO PASS FAMILLE et des entrées au Bioparc à gagner.

En partenariat avec